Commune de Vis en Artois DE_2023_041

Séance du mardi 28 novembre 2023

Membres en exercice

: 15

Présents: 11 Votants: 15 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre l'assemblée s'est réunie en mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian Thiévet, Maire, en suite de convocation en date du 24 novembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents: Christian THIÉVET, Daniel LADRIÈRE, Christian

BOISLEUX, Roger CANDAËS, Ghislaine ANSELIN, Simon

DEGEUSER, Laurence DERON, Franck LAGRENE, Raphaël LALIN,

Jean-Pierre SANTY, Julie VERMEESCH

Secrétaire de séance:

Pour: 15 - Contre:

0 -

Abstentions: 0

Ghislaine ANSELIN

<u>Procurations:</u> Nathalie BUKOWINSKI, Philippe DEGROOTE, Julien

LETERME, Sébastien ROUSSELLE

Absents Excusés:

Choix de l'entreprise pour le remplacement des menuiseries de la salle polyvalente

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission travaux a fait établir plusieurs devis à différentes entreprises et a analysé techniquement et financièrement les différentes offres : La commission a émit un avis favorable à la proposition de l'entreprise INSTINCT FENETRE.

- **DEVIS N ° 1**:

ENTREPRISE COLETTE: 14406.00 euros TTC.

- DEVIS N° 2:

ENTREPRISE INSTINCT FENETRE: 11436.06 euros TTC.

- DEVIS N°3:

ENTREPRISE JD VOLETS: 11896.91 euros TTC.

Après présentation des différents devis, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise INSTINCT FENETRE pour un montant de 11436.06 euros TTC pour le changement des menuiseries extérieures de la salle polyvalente et autorise Monsieur le Maire à signer tout documents relatifs à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,

> A Vis en Artois, le 28 novembre 2023 Le Maire.

Christian THIEVET

Acte notifié et/ou mis en ligne le 07/12/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne/ saisine possible par l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

RF Préfecture du Pas de Calais

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/12/2023
062-216208645-20231128-DE_2023_041-DE